

PICHON, Pascal (ARS-BFC/BFC/DSP)

De: ARS-BFC-PEPS
Envoyé: dimanche 1 mars 2020 17:32
À: ARS-BFC-PEPS
Objet: MINSANTE/CORRUSS n°2020_15 : mise à jour du dispositif d'informations aux voyageurs
Pièces jointes: DICOM_Coronavirus_2020_personnes en zone risquee_V2.pdf; Méthodologie générale d'aide à l'élaboration d'un PIUSP.pdf; Procedure_avion_COVID-19_25022020.docx; Procedure_avion_COVID-19_25022020.pdf; COVID-19_personnels ports aeroports gare25.02.pdf

De : centrecrisesanitaire

Envoyé : mardi 25 février 2020 16:45

À : ARS971-ALERTE; ARS972-ALERTE; ARS976-ALERTE; ARS-974-ALERTE; ARS14-ALERTE; ARS2A-ALERTE; ARS35-ALERTE; ARS45-ALERTE; ARS59-ALERTE; ARS69-ALERTE; ARS973-ALERTE; ARS-BFC-ALERTE; ARS-GRANDEST-ALERTE; ARS33-ALERTE; ARS75-ALERTE; ARS31-ALERTE; ARS13-ALERTE; ARS44-ALERTE

Cc : BRAHIC, Olivier (DGS/VSS); LAZARUS, Clément (DGS/VSS); CHARESTAN, Pierre (DGOS/DIRECTION/DIR); DROUILLARD, Isabelle (SGMCAS); DGS/CORRUSS_ALERTE; centrecrisesanitaire; BERGERAN, Pierick (DGS/VSS/CORRUSS); KOSSOROTOFF, Laurent (DGS/VSS/CORRUSS); centrecrisesanitaire; ARSZONE13-DEFENSE; arszone33-alerte; ARSZONE35-ALERTE; Agence de santé Wallis et Futune; ATS Saint Pierre et Miquelon; DASS Nouvelle Calédonie; KLEIN, François (DGS/MOM); veille@sante.gov.pf; ARSZONE54-ALERTE; ARSZONE59-DEFENSE; ARSZONE69-ALERTE; ARSZONE75-ALERTE; ARSZONE972-DEFENSE; ARSZONEOI-ALERTE

Objet : MINSANTE/CORRUSS n°2020_15 : mise à jour du dispositif d'informations aux voyageurs

- POUR INFORMATION ET ACTION -

Mesdames, Messieurs,

La situation épidémiologique évolue rapidement. En raison de l'élargissement de la définition des zones d'exposition à risque et en particulier l'ajout des régions de la Lombardie et la Vénétie au Nord de l'Italie, de nouvelles dispositions d'information des voyageurs entrant sur le territoire national ont été décidées.

L'ensemble des voyageurs qui arrivent en France, quel que soit le mode de transport utilisé, doit disposer d'une information relative à la conduite à tenir en cas de retour d'une des zones à risques (<https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/coronavirus-infos-voyageurs>).

1. Dispositif d'informations pour tous les voyageurs

Ce nouveau dispositif est articulé comme suit :

- un dispositif générique d'information à destination de tout voyageur qui arrive en France, qui couvre les voies routières, ferroviaires, maritimes et aériennes ;
- un dispositif local complémentaire pour les voyageurs en provenance d'Italie.

Ce dispositif global est détaillé ci-après, pour information :

a) Dispositif générique pour tous les voyageurs

Par voie routière	Par voie ferroviaire	Par voie maritime	Par voie aérienne
-------------------	----------------------	-------------------	-------------------

⇒ Affichage des recommandations génériques sur les panneaux et aires de repos des principales autoroutes qui arrivent en France depuis les pays limitrophes (liste définie avec le MTES). ⇒ Diffusion des recommandations génériques sur les radio des autoroutes Langues : français, anglais.	⇒ Affichage des recommandations génériques dans toutes les gares TGV et gares frontalières avec les pays limitrophes de la France (liste définie avec le MTES). Langues : français, anglais.	⇒ Affichage des recommandations génériques dans tous les points d'entrée en France. Langues : français, anglais.	⇒ Affichage des recommandations génériques dans tous les points d'entrée en France. ⇒ Mise à disposition de flyers et de masques dans les 29 aéroports pouvant accueillir <i>via</i> des vols indirects, des voyageurs de Chine (liste définie avec la DGAC). ⇒ Diffusion de messages audio dans tous les points d'entrée. Langues : français, anglais.
--	---	---	--

b) Dispositif complémentaire pour les voyageurs arrivant d'Italie

Par voie routière	Par voie ferroviaire	Par voie maritime	Par voie aérienne
⇒ Affichage de <i>messages spécifiques Italie</i> sur les panneaux des autoroutes, des aires de repos et au niveau des tunnels (Mont-Blanc, Fréjus notamment). ⇒ Diffusion de <i>messages spécifiques Italie</i> sur radios des autoroutes concernées. ⇒ Diffusion des informations génériques aux transporteurs de voyageurs (bus entre Italie et France). ⇒ Diffusion d'une fiche « <i>recommandations spécifiques Italie</i> » aux acteurs locaux pour utilisation locale en	⇒ Affichage des recommandations génériques dans les gares dans lesquelles arrivent des trains en provenance d'Italie non couvertes par le dispositif générique (liste définie avec le MTES).	⇒ Affichage des recommandations génériques dans les ports du sud de la France et de Corse dans lesquels arrivent des bateaux en provenance directe d'Italie (ferries notamment). ⇒ Diffusion audio des recommandations génériques à bord des ferries et bateaux en provenance directe d'Italie.	⇒ Mise en place d'un dispositif complémentaire de mise à disposition des masques et des flyers pour les voyageurs revenant d'Italie dans les aéroports autres que ceux bénéficiant déjà du dispositif de mise à disposition (liste définie avec la DGAC).

fonction des besoins et aux opérateurs.			
Langues : français, anglais, italien.	Langues : français, anglais, italien.	Langues : français, anglais, italien.	Langues : français, anglais, italien.

1. Documents de communication à disposition

Pour action :

Les documents suivants, en anglais, français, chinois et italien, reprenant les recommandations générales et conduite à tenir pour les voyageurs arrivant en France, sont à votre disposition :

- Affichages papier ;
- Affichages écran ;
- Flyers.

Tous ces documents mis à jour sont disponibles sous : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/coronavirus-infos-voyageurs>

Les affichages écran et papier à jour devront être mis en œuvre dans l'ensemble des points d'entrée (ports et aéroports).

Une fiche d'information générale concernant les voyageurs en provenance d'Italie est également disponible (cf. pièce jointe). Cette fiche d'informations n'a pas vocation à être affichée en gare (ferroviaire, maritime, routière et aéroports). Elle peut en revanche être fournie aux opérateurs locaux, compagnies de voyage, institutions, etc. en tant que de besoin.

2. Dispositif de mise à disposition de flyers et de masques dans les aéroports

Pour action :

La liste à jour des aéroports bénéficiant d'un dispositif de mise à disposition de masques et de flyers est fournie en PJ.

Cette liste construite avec la DGAC et initialement constituée de 26 aéroports est élargie à 31 aéroports pour prendre en compte les liaisons avec l'Italie.

Un stock d'amorce des flyers à jour sera livré, comme précédemment, aux différents points de contact déjà fournis par vos soins.

Une livraison mensuelle de masques est prévue, néanmoins le suivi des stocks devra être assuré de façon hebdomadaire afin de répondre à un besoin réel et ajuster si nécessaire les approvisionnements. Merci de nous informer de cet éventuel besoin par retour de mail le cas échéant (centrecrisesanitaire@sante.gouv.fr).

3. S'agissant du personnel des ports, aéroports et gares

Il n'y a pas d'évolution des conseils déjà diffusés. Le risque de contamination pour ces personnels (personnels d'accueil, PAF, bagagistes, personnels en charge de l'entretien...) est toujours considéré comme négligeable. La fiche dédiée aux personnels est disponible sur le site du MSS.

4. Prise en charge d'un cas suspect à bord d'un avion

Pour information, vous trouverez en pièce jointe la procédure mise à jour de prise en charge d'un cas suspect à bord d'un avion, en format Word et PDF, à adapter à la situation locale si nécessaire.

5. Procédure d'aide à l'élaboration d'un PIUSP

Pour information, vous trouverez en pièce jointe la procédure d'aide à l'élaboration d'un PIUSP mise à jour (légère révision de forme).

ANNEXE : Liste des aéroports concernés par la mise à disposition de flyers et masques chirurgicaux pour les voyageurs – 31 aéroports

Paris CDG
Paris Orly
BALE/MULHOUSE
BEAUVAIS
BIARRITZ
BORDEAUX
GRENOBLE
LYON
MARSEILLE
MONTPELLIER
NANTES
NICE
TOULOUSE
CAEN
CLERMONT-FERRAND
LILLE
LIMOGES
RENNES
STRASBOURG
TOURS
CAYENNE
DZAOUDI
FORT DE FRANCE
POINTE A PITRE
ST. BARTHELEMY
ST. DENIS DE LA REUNION
AJACCIO-NAPOLÉON-BONAPARTE
BASTIA-PORETTA (LFKB)
BREST-BRETAGNE (LFRB)
TARBES/PAU
TOULON

Bien cordialement,

Centre de Crise Sanitaire

Sous-Direction de la Veille et de la Sécurité Sanitaire

Tél : 01 40 56 75 11 / Fax : 01 40 56 56 54

centrecrisesanitaire@sante.gouv.fr



DGS
Direction générale de la Santé

 solidarites-sante.gouv.fr
 [@AlerteSanitaire](https://twitter.com/AlerteSanitaire)



Les activités du CORRUSS sont certifiées ISO 9001- version 2015

Les ministères sociaux agissent pour un développement durable.

Préservons l'environnement : n'imprimons que si nécessaire !